

**REPÈRES :**

**Statut :** Association Loi 1901

**Date de création :** 2003

**Mission « statutaire » :** : favoriser, à l'échelle des intercommunalités existantes ou à créer, la concertation entre les principaux acteurs de la vie économique, sociale et culturelle dans la limite géographique du futur contrat de développement Rhône-Alpes ; concourir à la mobilisation des citoyens et à leur formation ; contribuer à la connaissance du territoire ; participer à l'identification des projets ; suivre la mise en œuvre et l'évaluation des actions.

**Présidence :** Pierre-Olivier BOYER

**Nombre de membres :** Une soixantaine

**Effectifs :** Un animateur - chargé de mission

**Financements :** Communauté d'agglomération (CAPI), Région Rhône-Alpes et CDDRA Isère, Porte des Alpes (IPA)

**Territoire d'intervention :** 30 communes, représentant une communauté d'agglomération (la CAPI) et une communauté de communes (les Balmes Dauphinoises)

**Nombre d'habitants :** Environ 110 000

**Site internet :**

<http://www.codevni.fr/>



**TERRITOIRE :**



## QUELLE PARTICULARITÉ POUR CE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ?

**Le Conseil de Développement Nord Isère a été créé avant que la Communauté d'Agglomération ne soit elle-même mise en place** (en 2007). En effet, si l'association a été montée, c'est sur la demande de certains hommes politiques du territoire afin d'en faire un relais de la volonté de création de cette Communauté d'Agglomération, à partir de la ville de Bourgoin-Jallieu d'une part et du Syndicat d'Aménagement de la Ville Nouvelle d'autre part. Pendant quatre ans, c'est ce dont se sont occupés les membres de l'Association, multipliant les rencontres avec les maires des villages alentours et les réunions thématiques.

Depuis 2007, la CAPI est donc en fonctionnement et le Conseil de Développement a été conservé (obligation pour les Communautés d'Agglomération de posséder une telle instance) et a **gardé son caractère indépendant** (statut associatif) même s'il est logé dans les locaux de l'agglomération. De

plus, il a été décidé sur le territoire que ce serait aussi l'Association qui deviendrait Conseil Local de Développement auprès du Conseil Régional dans le cadre du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CD-DR) Isère, Porte des Alpes.

**C'est pourquoi le Conseil de Développement Nord Isère a une « double casquette », auprès de la CAPI et auprès de la Région.** Cela lui permet de vivre et d'avoir un chargé de mission à temps plein puisque les financements viennent des deux côtés. Mais c'est aussi un travail plus important qui porte sur 45 communes et sur des problématiques diverses.

Le nombre de membres (bénévoles et cotisant à hauteur de quinze euros annuelle-ment) varie entre cinquante et soixante. Etant sous statut associatif, une Assemblée Générale Statutaire est organisée chaque année et un **Conseil d'Administration de 18 membres au maximum** est renouvelé par moitié tous les trois ans. Celui-ci élit ensuite le Président ainsi que le Trésorier et le Secrétaire. C'est aussi lui qui prend les décisions stratégiques.

**Des groupes de travail** sont organisés (au rythme

d'une réunion tous les mois et demi environ) ayant pour thème les transports, la culture et, bientôt, l'appartenance à la CAPI. Ils réunissent entre cinq et quinze membres. Pour les lancer ou faire le point si nécessaire, des **réunions plénières sont convoquées pour tous les membres de l'Association.** De plus, des demandes spécifiques peuvent être transmises de la part de la collectivité et un groupe de travail spécifique peut alors être constitué. **La participation à la Conférence Métropolitaine** des Conseils de Développement est aussi très importante. Enfin, dans le cadre du travail pour le CDDRA, **des réunions d'évaluation de dossiers**, par rapport aux piliers du développement durable, sont organisées quand nécessaire (quatre ou cinq fois dans l'année) et les groupes thématiques de la structure porteuse du CDDRA sont aussi suivis.

Enfin, le Conseil de Développement a un **rôle de représentation** sur le territoire et est présent dans de nombreuses instances (Pôle d'Intelligence Logistiques, Pôle d'Innovation Constructive, RUL, ...) afin de montrer l'implication citoyenne sur le territoire.